Image not found or type unknown

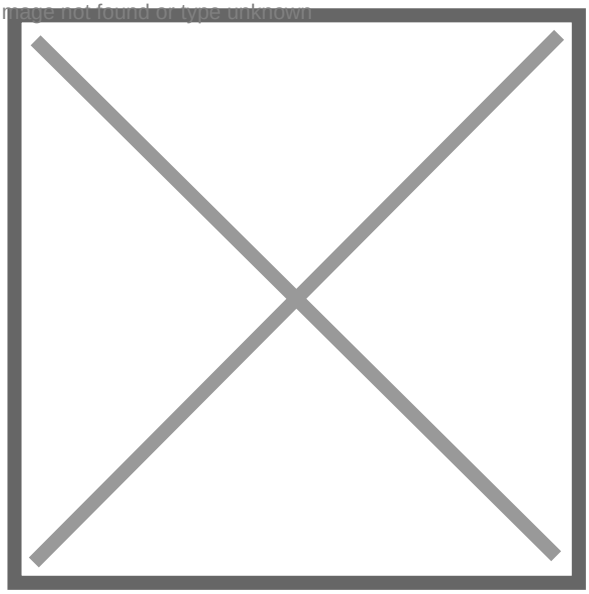

Frais de renvoi objet sous garantie

Par **Devavrata**, le **14/10/2009** à **11:08**

Bonjour,

J'ai acheté en VPC un article électronique qui, dès son 1er essai, s'est révélé défectueux.
Pour en assurer le remplacement, le vendeur me demande de le lui réexpédier, **à mes frais :-((**
Cet article m'a été facturé 23,93 € TTC - les frais de renvoi s'élèvent eux à 5,10 €. J'aurai donc, au final, payé cet appareil 21,31 % de plus, alors que je ne suis pour rien dans le fait qu'il était défectueux **dès l'origine !**
Ma question, bien sûr, est : le vendeur a-t-il le droit d'exiger ce retour à mes frais ?
Merci pour votre réponse !

DG

Par **jeetendra**, le **14/10/2009** à **12:28**

bonjour, en principe les frais d'envoi du produit, de retour en cas de panne sont à la charge du client [fluo](remboursement sur justificatf),[/fluo] les frais de retour des produits réparés sont à la charge du vendeur, constructeur. Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés